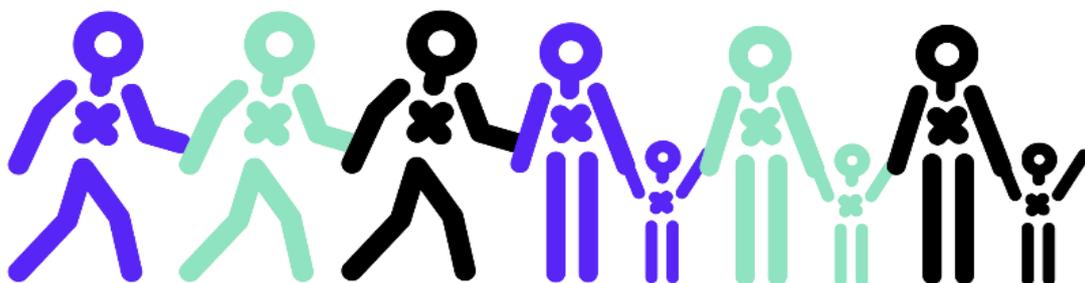




# COMPTE RENDU

## de l'Assemblée Générale Départementale en distanciel du 1<sup>er</sup> mars 2021



**Unis et Solidaires**  
**Une EPGV 35 Plus forte !**

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Organisation liée à la situation sanitaire de la Covid-19 ..... | 3  |
| Invitations.....  | 4  |
| Désignation des assesseurs.....                                 | 4  |
| Validation des quorums .....                                    | 4  |
| Validation du CR de l'AG de Paimpont du 30 Novembre 2019 .....  | 5  |
| Rapport moral du président départemental .....                  | 5  |
| Rapport administratif 2019-2020 .....                           | 7  |
| Rapport Financier 2019-2020 .....                               | 10 |
| Prévisions 2021-2022 .....                                      | 12 |
| Mise en place d'un questionnaire .....                          | 13 |
| Plan d'actions pour les clubs EPGV 35.....                      | 14 |
| Budget 2021-2022.....   | 15 |
| Prolongation des mandats des Elus du CoDep EPGV 35.....         | 15 |
| Remerciements aux Elus qui partent.....                         | 16 |
| Désignation des Délégués aux AG Nationale et Régionale.....     | 17 |
| Gévédit, notre Centrale d'Achat .....                           | 17 |
| Tombola .....   | 17 |
| Message du Comité Régional EPGV Bretagne .....                  | 18 |
| Annexe 1 - Le Rapport Moral du Président Départemental .....    | 20 |
| Annexe 2 - Le Bilan 2019-2020.....                              | 23 |
| Annexe 3 - Le Compte de Résultat 2019-2020 .....                | 24 |
| Annexe 4 - Le Budget 2021-2022 .....                            | 25 |
| Nos partenaires.....  | 26 |

## Organisation liée à la situation sanitaire de la Covid-19

Comme chaque année, le lieu et la date des Assemblées Générales Départementales (AGD) sont définis plusieurs mois à l'avance. La pandémie a bouleversé un mode opératoire immuable, celui du déroulement de nos AG en présentiel.

Les rebondissements de la Covid-19 avec le 1<sup>er</sup> confinement puis le second, les couvre-feux, nous ont contraint à nous adapter et à innover en mettant en place, pour la première fois, une AG en distanciel. Un nouveau dispositif est né avec la création d'un site internet dédié sur le portail [epgv35.fr](http://epgv35.fr) et l'enregistrement des différents rapports et informations sous forme de vidéos.

Normalement cette AG devait être électorale, mais les conditions techniques pour que tout le monde puisse voter, tout comme les conditions financières de cette option, ne nous ont pas permis de procéder à ces élections. C'est pourquoi, il sera demandé exceptionnellement, aux clubs cette année, l'autorisation de décaler les élections ou réélections des membres à notre prochaine AG de fin 2021, et donc de prolonger d'autant le mandat des élus actuels.

Retour sur un calendrier qui a pris forme au fur et à mesure de l'évolution des restrictions sanitaires de la Covid-19.

| Dates  | Actions  |
|--|--|
| 31 janvier 2020  | Appel à candidature pour accueillir l'AGD  |
| Fin février 2020   | Candidature du club de Saint Jouan des Guérets   |
| 21 novembre 2020   | Date de l'AGD à Saint Jouan des Guérets  |
| 13 février 2021  | Date de report de l'AGD à Saint Jouan des Guérets  |
| Au vu de l'évolution de la Covid-19, il est décidé le 12 janvier 2021 de passer d'une AGD en présentiel à une AGD en distanciel, en différé, dans une forme enregistrée. |  |
| Du 12 janvier 2021<br>Au 10 février 2021   | Travail des Elus et salariés à l'élaboration des rapports d'activités et financiers en vue de leur enregistrement pour leur mise en ligne.<br>Pour des raisons de sécurité sanitaire, seuls Georges Grumel et Pascal Honthâas ont participé à l'enregistrement des textes. |
| 09 février 2021  | Expédition aux président(e)s de club du bulletin de vote et de l'enveloppe préaffranchie pour le retour de leur vote.  |
| 11 février 2021  | Invitation, par mail, des clubs, des animateurs et de nos partenaires institutionnels à l'AGD en distanciel.   |
| 11 février 2021  | Ouverture du site internet dédié à l'AGD sur le <i>portail <a href="http://epgv35.fr">epgv35.fr</a></i> pour visionner le dossier préparatoire, les rapports moral, administratif et financier et poser les questions.   |
| Du 11 février 2021<br>au 25 février 2021   | Délai de visionnage des rapports de l'AGD et du vote.  |
| 01 mars 2021   | La date du 1 <sup>er</sup> mars 2021 devient la date officielle de l'AGD 2020.<br>Dépouillement des bulletins de vote à la Maison départementale des Sports en présence des deux assesseurs.<br>Tirage au sort parmi les enveloppes de vote des 10 gagnants à la tombola.  |
| 02 mars 2021   | Publication des résultats de vote et de la tombola.  |
| 12 mars 2021   | Expédition de leur bon d'achat aux 10 gagnants de la tombola.  |
| 29 avril 2021  | Envoi du compte rendu de l'AG Départementale aux clubs.  |

## Invitations

Les invitations par mail ont été lancées le 11 février 2021 à destination :

- **Des partenaires institutionnels**

*Fédération EPGV :*

- Madame Patricia Morel, présidente fédérale
- Madame Marie Pierre Coulibaly, référente territoriale

*Comité Régional EPGV Bretagne*

- Monsieur Didier Gavard, président par intérim du CoReg Bretagne
- Madame Céline Gibou, Conseillère Technique Régionale

*Comités Départementaux EPGV bretons*

- Monsieur François Lannuzel, président du CoDep 29
- Madame Evelyne Bardou, présidente du CoDep 22
- Madame Anne Geoffroy, présidente du CoDep 56

*Conseil Départemental*

- Monsieur Jean Pierre Chenut, président

*Comité Départemental Olympique Sportif*

- Monsieur Jean Smith, président

- **Des clubs EPGV 35**

- Président(e)s
- Secrétaires
- Trésorier(e)s

- **Des Animatrices et Animateurs EPGV 35**

## Désignation des assesseurs

Deux assesseurs ont accepté le rôle de vérification du dépouillement des votes :

- Monsieur **Pascal Reul**, président du club EPGV de Saint Jouan des Guérets
- Monsieur **Yannick Harscoët**, trésorier du club EPGV de Rennes La Touche

## Validation des quorums

Le dépouillement des votes s'est tenu à la Maison départementale des Sports, le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021 en présence de deux assesseurs. Le résultat concernant le quorum en nombre d'associations et le quorum en nombre de voix est présenté ci-dessous.

| Associations affiliées               | Quorums                           | Associations ayant voté              |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| Nombre d'associations :<br><b>93</b> | Associations (30%) :<br><b>31</b> | Nombre d'associations :<br><b>66</b> |
| Nombre total de voix :<br><b>434</b> | Voix (30 %) :<br><b>145</b>       | Nombre de voix :<br><b>335</b>       |
|                                      | <b>Les quorums sont atteints.</b> | Majorité de décision :<br><b>168</b> |

# Validation du CR de l'AG de Paimpont du 30 Novembre 2019

Les clubs ont reçu le compte-rendu le 25 février 2020 et ont été invités à se prononcer sur **le Compte-Rendu de l'AG de Paimpont** à l'aide d'un bulletin de vote reçu par courrier postal du 09 février 2021.

*Le dépouillement des votes a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 à la Maison départementale des Sports de Rennes :*

## **Approuvez-vous le Compte-Rendu de l'AG de Paimpont du 30 novembre 2019 ?**

|            |            |
|------------|------------|
| Oui        | : 335 voix |
| Non        | : 0        |
| Abstention | : 0        |

**Le Compte-Rendu de l'AG de Paimpont du 30 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.**

## Rapport moral du président départemental

Le Président Départemental présente son rapport moral dans une prise de parole sous forme de vidéo.

Georges Grumel commence en évoquant la situation inédite liée à la survenue de la pandémie de la Covid-19 qui sévit en France depuis le mois de mars 2020. La gestion de la crise sanitaire a bouleversé tous les secteurs d'activité, particulièrement le nôtre, puisqu'il est à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Les répercussions économiques et sociales ont engendré de la précarité et de l'isolement propices à un climat anxiogène. Pourtant, nous avons su nous mobiliser et trouver en nous l'énergie pour continuer ce qui nous anime au plus profond de nous. Par la force des choses nous avons su nous adapter :

- Les clubs avec la poursuite de pratiques dans le respect de protocoles sanitaires rigoureux ou par la proposition de séances de sport en ligne.
- Votre CoDep avec la mise en télétravail des salariés, du jour au lendemain, avec comme seule injonction, celle de continuer le lien avec notre réseau d'associations et d'animateurs.

Un bel investissement salué par le président. Cette implication trouve son sens dans une responsabilité sociale à l'égard des autres. Celle qui anime tous les acteurs de proximité dans les associations et qui crée ce tissu associatif indispensable pour la plupart de leurs adhérents.

Notre mouvement associatif qui n'est autre que la Fédération EPGV obéit à la même logique, chacun à notre niveau, nous adhérons à une association.

Devant une réalité où cette notion : « Adhérer à une association » est souvent dépossédée de son sens, il y a lieu de revenir aux fondamentaux.

D'une part, le sens de la loi 1901 dans son article 1<sup>er</sup> donné à l'association est :

- *l'action de se mettre ensemble pour mener à bien un projet commun.*

D'autre part, le terme « adhérer » dans sa définition littérale « s'inscrire à une organisation, en devenir membre » ne peut se comprendre dans notre milieu que d'une seule manière :

- *Accepter les idées et les valeurs de l'association*
- *Accepter de les mettre en œuvre ensemble et de les respecter*

Aujourd'hui, on assiste à une dérive d'approche, d'abord avec un isolement des dirigeants et puis avec des obligations pour les uns et des droits pour les autres. Autrement dit une attitude en totale opposition avec l'acceptation initiale qui pose le principe de la solidarité et de l'esprit d'équipe.

Dans les faits, il semble bien que l'individualisme engendré par la société de consommation, en réduisant la relation à une simple transaction, devienne la norme. Dans le modèle associatif, la cotisation matérialise l'adhésion, c'est-à-dire l'engagement des membres à faire partie du groupement et à participer à ses activités et à sa vie statutaire. Elle ne constitue nullement la contrepartie d'une prestation de service.

L'association est une communauté de vie et de valeurs, le principe de solidarité est la base de cet édifice d'intérêt général au service de tous. La gestion est désintéressée, faite par des bénévoles, elle permet d'offrir au plus grand nombre une activité accessible et de proximité. Ces principes sont souvent ignorés de certains adhérents qui non contents d'en profiter exigent une prestation ou, à défaut, son remboursement y compris dans le contexte qu'on connaît.

La pandémie a considérablement réduit la vie sociale, c'est comme un bonheur perdu qui a ravivé la conscience des autres et le besoin de revenir à des valeurs essentielles, des valeurs humaines. La crise sanitaire, a été une épreuve, mais elle nous a fait grandir, elle nous a appris à nous adapter, à avoir davantage confiance en nous et dans les autres.

La vie d'après ne reprendra pas à l'identique de celle d'avant, pendant cette longue période de restrictions sanitaires, la gestion du club mais aussi les comportements de nos adhérents ont changé. Le club de demain, un leitmotiv dans les allocutions du président départemental, arrive à échéance. Le défi qui s'offre à tout un chacun est d'être capable d'évoluer vers ce nouveau schéma associatif.

Nous sommes capables ensemble de faire de grandes choses, Dirigeants, animateurs, la Fédération EPGV et ses équipes régionale et départementale. En ces temps troublés, il est utile de se rappeler la pensée de Peter Drucker « *la raison d'être d'une organisation est de permettre à des gens ordinaires de faire des choses extraordinaires* ».

Il faut changer de raisonnement sur l'association. L'offre des activités s'est élargie avec les séances en ligne. Un format qui devrait perdurer en raison de son adaptation au mode de vie actuel. En présentiel, les activités en extérieur deviennent incontournables du fait de leur souplesse d'organisation et de leur médiatisation actuelle.

Notre gestion doit aussi évoluer. Nos dirigeants doivent pouvoir et savoir mettre en place le partage et la délégation. Sortons de cet isolement du pouvoir. Nos animateurs ont aussi leur mot à dire sur la partie technique, sur l'approche des pratiquants. Intégrons-les à nos réflexions. Intégrons-les à nos décisions.

Les adhérents doivent être vus autrement que comme de simples consommateurs. Ils doivent adhérer au fonctionnement de leur association, le simple consommateur ne s'implique pas dans le fonctionnement. Obtenir l'adhésion des pratiquants pour les faire évoluer de consommateur vers conso'acteur, cela passe par leur implication dans les choix et dans la prise de décision mais pas seulement lors des AG.

Evoluer vers une nouvelle logique avec les idées de demain suppose :

- Soit une très grande plasticité de l'esprit
- Soit le renforcement des équipes avec des visions nouvelles, tout au moins non formatées

Ce renforcement des équipes, votre CoDep n'y échappe pas et n'y échappera pas. Mais lui a un rôle moteur. Comment pourra-t-il aider les associations s'il continue avec les idées d'hier ?

Le président adopte un ton plus personnel en évoquant le démarrage d'un quatrième mandat contraint par la situation. Ce qui ne manque pas de l'interroger sur le mandat de trop, lorsqu'il n'y plus de convergence entre la vision de l'avenir et la réalité ou lorsque la motivation n'est plus présente à force d'absence de relève.

Si Georges Grumel ne souhaite pas aller au-delà du terme de 2024, il est tout disposé à aider la transition avec un successeur. Il reste donc deux saisons pour former la relève du CoDep, c'est un minimum pour être autonome dans le continuum fonctionnel du CoDep.

« *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible* », cette citation de St Exupéry est bonne conseillère. Transmettre toutes les casquettes n'est pas une obligation. Transmettre l'administratif et garder le technique, l'informatique, pourquoi pas si cela peut vous aider à franchir le pas ?

Le président conclut : « *Alors rendons possible cet avenir. Mettons-le en route pour une EPGV35 plus forte* ».

Le **rapport moral** du président est mis dans son intégralité en **Annexe 1**.

# Rapport administratif 2019-2020

Le rapport administratif a été élaboré par le Secrétaire Général, Erwan Blanchet. Pour des raisons de sécurité sanitaire, seuls Georges Grumel et Pascale Honthâas ont participé à l'enregistrement du texte pour la mise en ligne sur le portail epgv35.fr

Le Plan d'Action Départemental (PAD) détermine l'ensemble des actions en faveur des clubs affiliés sur la période 2018 à 2021. Rappelons que le PAD est une déclinaison opérationnelle du projet politique fédéral « eVolution#2024 ». Les actions définies convergent vers des objectifs partagés : l'accessibilité de tous aux pratiques sportives (La France qui Bouge) et le Sport-Santé (La France en Forme). Cette saison 2020-2021 marque donc l'étape finale du PAD.

Le dossier préparatoire accessible sur le portail epgv35.fr à partir du 11 février 2021 récapitule les actions engagées sur la saison pour répondre aux axes du PAD avec leurs résultats. La présentation du rapport d'activité vient en complément pour faire des focus sur des points particuliers :

- Le CoDep avec vous dans votre développement
- Le CoDep avec vous face à l'engouement des activités extérieures
- Le CoDep avec vous face à la mise en route contraignante d'I-Réseau V3

## Le CoDep avec vous dans votre développement

**S'ouvrir pour perdurer**, c'est accompagner la vitalité des associations grâce :

- Aux aides financières
- Aux animations territoriales

### Deux aides financières au développement :

#### La première aide est celle de la « création » de séances et/ou d'associations

Dans un contexte de stabilité des licences, 22 cours ont été créés (5 cours « enfants », 1 cours « ados », 16 cours « adultes-seniors » dont 5 cours pilâtes, 2 cours Cross Training Sport Santé, 2 cours de Marche Nordique Sport Santé, 6 cours de Gym Bien Être et 1 cours de gym sur chaise pour les grands seniors). 9 associations ont reçu une aide à la création de cours (sachant que toutes ne font pas de demande d'aide).

Malgré une année difficile et inachevée (confinement, fermeture des salles...), les associations ont gardé leur dynamisme et ont continué à se développer. La preuve en est qu'une nouvelle association est née : Sport Santé Bien Être en Mouvement, située sur la commune de Goven et présidée par Madame Carole Desrues. Cette association s'est créée en 2020 (pendant cette période difficile et compliquée) et nous avons accueilli en même temps son animateur Romain Cheveux.

#### La deuxième aide est celle relative au développement

Depuis la saison 2018-2019, le CoDep valorise les associations en augmentations de licences en leur octroyant une aide financière de 5€ par licence supplémentaire. Ce dispositif est évidemment reconduit pour l'instant chaque année.

La règle de calcul qui a été définie ne prend en compte que les licences enregistrées à la Fédération hormis les adhérents. Le mode de calcul va porter sur les effectifs des 3 années précédentes et ceux de la dernière année 2019-2020. La comparaison va s'établir par rapport à l'année « N » (2019-2020 pour l'aide de cette année) avec deux cas de figure :

- Si l'effectif de l'année « N » est supérieur à la plus forte des trois années précédentes, le club va recevoir une prime ;
- Si l'effectif de l'année « N » est inférieur à la plus forte des 3 années précédentes, le club ne recevra pas de prime.

A titre d'exemple, dans le tableau ci-dessous, nous allons raisonner sur 4 clubs avec leurs effectifs sur les 3 dernières années ainsi que les effectifs de l'année « N ».

Les chiffres sur fond bleu sont les plus gros atteints dans ces 3 dernières années. Les chiffres servant de références (rouge sur fond jaune) sont ceux de l'année « N ».

| Ville         | N-3 | N-2 | N-1 | N   | Aide | Montant  |
|---------------|-----|-----|-----|-----|------|----------|
| Association 1 | 44  | 46  | 42  | 49  | Oui  | 15,00 €  |
| Association 2 | 50  | 53  | 49  | 54  | Oui  | 5,00 €   |
| Association 3 | 50  | 45  | 55  | 40  | Non  | -        |
| Association 4 | 115 | 90  | 110 | 135 | Oui  | 100,00 € |

Pour obtenir l'aide, il faut que le nombre de licenciés de cette saison (chiffre rouge sur fond jaune) soit supérieur au maximum des 3 dernières années (chiffre de l'année N).

Dans notre exemple, seules les associations 1-2 et 4 ont dépassé leur maximum et ont donc ouvert leur droit à une prime ... égale à 5€ par licence supplémentaire

Le Comité Départemental n'a pas souhaité mettre un plancher à cette prime : Chaque licence supplémentaire va rapporter 5€ ... même s'il n'y en a qu'une cette année. Il n'y a pas non plus de limite supérieure. C'est vous qui pilotez cette prime qui vient récompenser votre dynamisme.

- 2018-2019 : 34 associations ont obtenu cette aide pour un montant total de 2 150 euros.
- 2019-2020 : 34 associations ont bénéficié de cette aide pour un total de : 2 820€

Cela va de 10€ à 350€ pour une association.

### Les animations territoriales :

Dans l'optique du développement, les **animations territoriales programmées tout au long de l'année**, sont destinées à vous faire découvrir d'autres types d'activités ou besoins en compétences. Elles ont été une aide précieuse au développement à destination des animateurs comme des dirigeants, que ce soit pour la découverte d'une activité ou pour l'amélioration des compétences.

Différentes thématiques comme l'AG mode d'emploi, l'essentiel de la gestion financière pour les non financiers et la découverte du Bungy Pump ont eu lieu. Malheureusement les deux ROB, adultes et seniors actifs, ont été annulés.

Les animations territoriales sont le levier pour amener vers la formation et l'ouverture d'activités nouvelles. Nous vous rappelons que les formations sont une prérogative du Comité Régional Bretagne.

La pandémie de la Covid-19 a bouleversé tous les plannings, avec la nécessité de nous adapter au fur et à mesure des événements, avec l'impossibilité de retenir des salles, la limitation du nombre de stagiaires ... Cela nous a permis de booster la communication dématérialisée avec des tutoriels pour la formation BasiCompta®, la formation sur le mailing, la récupération des licenciés sur le réseau ... et toutes nos réunions en visioconférence.

### Le CoDep avec vous face à l'engouement des activités extérieures

Depuis 2018, un de nos axes politiques est d'ouvrir sur les activités extérieures :

15 associations ont développé ces activités avec 29 heures de cours en extérieur :

- Marche nordique Sport Santé,
- Longe côte,
- Gym Oxygène.

Des cours tout au long de la semaine jusqu'au samedi ; Que ce soit pour combattre la déprime ou pour profiter des premiers rayons du soleil, c'est l'occasion de faire le plein d'énergie, l'exercice physique en plein air est bon pour le corps et l'esprit !

C'est prouvé scientifiquement, qu'effectuer un sport en plein air est le remède idéal pour lutter contre les effets du stress.

Trop peu d'associations se sont lancées sur ce développement, alors que l'engouement vers les activités extérieures est réellement présent et, après le confinement, est devenu spectaculaire. Il faut y penser sérieusement et former nos animateurs.

## **Le CoDep avec vous face la mise en route contraignante d'I-Réseau V3**

La 3<sup>ème</sup> version d'I-Réseau est entrée en vigueur ce début de saison 2020-2021. Dans le même temps, la FFEPGV a décidé d'introduire un système d'authentification unique pour l'ensemble de ses applications.

Ce changement a exigé que chaque utilisateur d'I-Réseau fasse une demande de compte personnel, afin d'être doté d'un identifiant et mot de passe « propres ». Bien que l'information ait été transmise au mois de juillet, beaucoup d'associations ont attendu la rentrée pour faire leur demande, d'où des temps d'attente conséquents au mois de septembre.

Ceux qui avaient fait la demande au mois de juillet, après avoir pu accéder à l'application, ont pu avoir des difficultés « inexplicables » d'accès à I-Réseau par la suite.

L'utilisation de la nouvelle version d'I-Réseau a été décevante pour nombre d'entre nous. La perte de certaines fonctionnalités de l'ancienne version, la lenteur ou les bugs de l'application à certains moments, l'indisponibilité au départ du renouvellement par lot, ou de la saisie des activités et enfin la difficulté à obtenir des informations concernant la correction des dysfonctionnements ont été mal vécues pour nous tous.

Les correctifs apportés à I-Réseau à la mi-novembre 2020 ont permis de régler la plupart des dysfonctionnements.

L'ergonomie de cette version est meilleure, l'aide en ligne et la messagerie instantanée sont des plus.

Gageons que le déploiement de nouvelles fonctionnalités saura nous réconcilier avec I-Réseau V3 en tant qu'outil d'efficacité pour la saisie, et d'aide en termes d'utilisation pour nos besoins.

Les questions suivantes en relation avec le rapport administratif ont été posées via le portail [epgv35.fr](http://epgv35.fr) :

*P. REUL (St Jouan des Guérets) : La saison 2020/2021 a subi une chute des effectifs en raison de la pandémie. Dans le cadre du plan 'Aide à la vitalité', cette saison sera-t-elle prise en compte ou pas pour le calcul de l'aide sur les 3 dernières années ?*

**Georges Grumel y répond** : Il y a deux analyses à faire pour répondre à cette question (qui ne pouvait pas ne pas être posée ...) :

1- Si nous parlons de l'aide qui doit être calculée à la fin de 20-21, et où cette année sera la référence, il est clair qu'aucune association pourra avoir un « dépassement » et donc qu'aucune ne pourra bénéficier de cette aide à la Vitalité.

Supprimer cette année nous priverait de la « référence » : sur quel critère faire le calcul ? sur les chiffres de l'an dernier ? Cela reviendrait à redonner la même aide aux mêmes associations. Il n'est pas certain que tout le monde apprécie cette méthode.

2 – S'il est question des calculs d'aide à la fin de 21-22 et des suivantes, où les chiffres bas de 20-21 se retrouveront dans la période du maximum glissant (N-1 à N-3), je pense qu'il vaudrait mieux la laisser pour pouvoir « évacuer » plus rapidement les gros chiffres qui vont pénaliser les calculs à venir. Et ce d'autant plus, si la reprise n'est pas aussi rapide que nous l'espérons, et dure sur plusieurs saisons.

Ceci-dit, Nous attendons d'avoir un peu plus de vision sur la reprise pour prendre cette décision.

A. LEGUENNEC-POULAIN (Thorigné) : Pour répondre a minima aux attentes de certains de nos adhérents, tout en défendant notre position "d'association de Consomm'Acteurs et non Consommateurs", alors que nous bénéficions de fonds de solidarité et aides à l'Activité partielle Totale, ne pouvons-nous pas proposer la saison prochaine : adhésion saison 2021 2022 règlement du taux plein + proposition à l'adhérent qui était aussi adhérent l'année passée, de choisir entre : une compensation crise sanitaire : 40% de la cotisation de la saison 2020 2021 restitués ou non restitution de cette somme considérée alors comme un don ( l'adhérent recevrait alors une attestation de notre association pour déclaration éventuelle permettant une réduction d'impôt). Cette proposition s'envisagerait au cas où aucune reprise ne se ferait sur cette fin de saison.

**Georges Grumel y répond** : le principe du remboursement de cotisation, à mon sens, pose un problème "comptable" puisqu'il n'y a pas de facture en vis à vis.

Il serait plus judicieux de partir sur une réduction de cotisation pour les "anciens" qui auraient été pénalisés par l'interdiction d'activité liée à la CoVid-19.

Pour ce qui est des dons, et sous réserve de l'interprétation contraire de l'administration fiscale, les associations pourraient également établir des reçus fiscaux lorsque les adhérents abandonnent volontairement une somme d'argent qui aurait été remboursée à l'ensemble des membres de l'association.

Cependant, pour pouvoir considérer qu'il s'agit d'un don au profit de l'association il faudrait que :

- Tous les adhérents soient informés qu'ils disposent de la possibilité de se faire rembourser une partie de leur cotisation.
- Les adhérents expriment explicitement par écrit le fait qu'ils font don de cette somme, qui leur aurait été remboursée, à l'association.

Pour sécuriser au maximum la procédure, nous conseillons d'interroger l'administration fiscale à ce sujet en amont par un rescrit fiscal. Pour information le rescrit fiscal n'engage l'administration fiscale que pour l'entreprise en faisant la demande

Les clubs ont été invités à se prononcer sur **le Rapport Administratif 2019-2020** à l'aide d'un bulletin de vote reçu par courrier postal du 09 février 2021.

*Le dépouillement des votes a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 à la Maison départementale des Sports de Rennes :*

**Approuvez-vous le Rapport Administratif de la saison 2019-2020 ?**

|            |            |
|------------|------------|
| Oui        | : 330 voix |
| Non        | : 0        |
| Abstention | : 5 voix   |

**Le Rapport Administratif est adopté à la majorité de 330 voix**

## Rapport Financier 2019-2020

Le bilan comptable a été élaboré par la Trésorière, Noëlla Coelho. Pour des raisons de sécurité sanitaire, seuls Georges Grumel et Pascale Honthâas ont participé à l'enregistrement du texte qui a été mis en ligne sur le portail epvg35.fr

Le bilan comptable est la photo à un instant « T » de la situation financière du CoDep au 31/08/2020 avec :

- au passif, de capitaux propres à hauteur de **175 541€**.
- et à l'actif, de la trésorerie disponible au 31/08/2020 à hauteur de **202 734€**.

Cette année 2019-2020 n'a pas été financièrement trop impactée par la problématique Covid-19. Nous terminons la saison avec un résultat financier positif de **2 024€**.

Le compte de résultat récapitule l'ensemble des charges et des produits de l'exercice comptable de 2019-2020. Les charges au 31/08/2020 se décomposent de la façon suivante :

- **54%** des charges sont orientées vers les clubs, ce qui montre la poursuite de l'effort financier engagé par le CoDep dans les actions de développement mises en place au profit des associations ;
- **46%** des charges restantes sont affectés au « Fonctionnement ».

C'est là une volonté constante suivant les engagements pris dans le PAD voté lors de l'AG Départementale du 09 décembre 2017.

Certaines actions n'ont pas impacté nos charges, puisqu'elles ont été annulées pour cause de Covid-19 depuis le 16/03/2020. Il s'agit des réunions de proximité et de certaines formations « animateurs » et « dirigeants ».

A noter une dépense de 1 635,58€ qui a été engagée pour l'organisation du GV Athlon qui devait avoir lieu en mai-juin 2020, mais cette action aussi été annulée à cause de la Covid-19.

Les produits au 31/08/2020 sont composés à 55% par le poste de nos licences qui montre une stabilité par rapport à la saison 2018-2019.

Il est aussi important de noter que l'autre gros poste « Subventions », pour 44% des produits, est directement indexé au poste « licences », puisque souvent les subventions sont en fonction du nombre de licenciés.

Deux enseignements en découlent :

- Toute diminution du nombre de licence impacte 98% de nos produits.
- Il est important de comprendre à quel point la saisie des licences est un enjeu vital pour votre CoDep, mais aussi pour vous, associations, puisque c'est de là que naissent tous nos services qui vous facilitent la vie de dirigeant et d'animateur.

Vous trouverez le **bilan en Annexe 2** et le **compte de résultat en Annexe 3**. Les questions suivantes en relation avec le rapport financier ont été posées via le portail [epgv35.fr](http://epgv35.fr)

*G. LECARLATE (Rennes T.A.) : Comment se fait-il que dans le dossier (très documenté comme à l'habitude) qui nous est soumis pour la présente AG, nous ne trouvons aucune référence à l'exercice 2020-2021. Je pense spécialement aux perspectives financières de cet exercice. Les résultats de celui-ci qui seront présentés lors d'une AG de fin 2021 statuant sur l'exercice 2020-2021 impacteront la réflexion budgétaire de la saison 2021-2022. C'est en l'absence de ces données que la résolution portant sur l'approbation d'un budget prévisionnel 2021-2022 me paraît ne pas avoir sa place à l'occasion de la présente AG. Ce budget 2021-2022 devrait être approuvé par l'AG statuant sur l'exercice 2020-2021, et non maintenant ; indépendamment du fait que par ailleurs rien ne s'oppose à ce que l'actuelle AG réfléchisse dès à présent sur la philosophie d'action 2021-2022.*

**Georges Grumel y répond.** Merci déjà pour vos compliments sur nos dossiers préparatoires.

Pour ce qui est de votre interrogation : Tout simplement parce c'est une obligation légale que nous avons, mais aussi une obligation « logique » qui s'impose à nous.

Lorsque que nous « vivons » l'année N, nous rendons compte de l'année N-1 qui est terminée. Et nous présentons ce que nous pensons faire en N+1

Donc en 20-21 (que nous vivons), nous rendons compte de 19-20, et nous vous proposons les actions 21-22 avec leur budget.

Ce qui concerne 20-21 a déjà été voté lors de l'AG rendant compte de la saison 18-19, dans notre cas celle du 30 novembre 2019 à Paimpont.

Si nous devons, comme vous le proposez, approuver le budget 21-22 lorsque nous rendons compte de 20- 21, cela poserait un problème car à ce moment-là, (moment de l'AG) nous aurons largement commencé 21- 22 sans avoir validé les actions et leur budget, puisque l'AG se fait dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Ou alors ... il faudrait faire notre AG dans la nuit du 31 aout au 1<sup>er</sup> septembre 2020, pour clôturer ce qui s'est fait en amont et valider ce qui va se faire en aval !

Trêve de plaisanterie, c'est ce qu'il faudrait faire effectivement, mais le délai (6 mois max) de préparation de l'AG nous oblige à étaler nos discours sur 3 saisons ;

Pour aller un peu dans votre sens, dans certains cas il est possible de faire ce que nous appelons une "actualisation". Cela consiste à modifier, par vote, ce qui a déjà été voté pour l'année en cours, parce qu'un évènement imprévu est arrivé. Cela semble être le cas cette année concernant l'élément imprévu ... sauf que cet évènement n'est pas terminé et nous n'avons aucune vision sur sa fin.

A. DUTERTRE (Pleurduit) : Trois membres du bureau du club de Pleurduit s'étaient portés volontaires pour la vérification des comptes. Qu'en est-il ? cordialement

**Georges Grumel y répond** : Comme cela l'a été dit dans la visio d'ouverture de l'AG, la période de vérification des comptes a coïncidé avec le deuxième confinement et la fermeture de la Maison des Sports à Rennes.

Il ne nous a pas été possible de recevoir les vérificateurs pendant cette période et avant l'envoi du dossier préparatoire, mais aussi avant cette AG, dans des conditions sanitaires sûres.

Dans notre cas même les élus du CoDep ne se sont pas retrouvés pour enregistrer les visios.

La vérification des comptes n'est pas une obligation pour nous, mais une preuve de transparence démocratique, c'est pourquoi nous avons proposé dans la visio d'ouverture de l'AG, que ces comptes puissent être vérifiés, à postériori, au CoDep, si nous en avons la possibilité, et dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Cette AG ne pouvant pas élire des vérificateurs aux comptes, nous proposons de reconduire les missions de ceux-ci pour la prochaine AG en présentiel.

Les clubs ont été invités à se prononcer sur **le Rapport Financier 2019-2020** à l'aide d'un bulletin de vote reçu par courrier postal du 09 février 2021.

*Le dépouillement des votes a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 à la Maison départementale des Sports de Rennes :*

**Approuvez-vous le Rapport Financier de la saison 2019-2020 ?**

Oui : 330 voix

Non : 0

Abstention : 5 voix

**Le Rapport Financier est adopté à la majorité de 330 voix**

## Prévisions 2021-2022

Les dernières orientations du mandat ont été élaborées par Pascale Honthâas, Conseillère de Développement et de Formation et d'Erwan Blanchet, Secrétaire Général. Pour des raisons de sécurité sanitaire, seuls Georges Grumel et Pascale Honthâas ont participé à l'enregistrement du texte qui a été mis en ligne sur le portail [epgv35.fr](http://epgv35.fr)

Cette saison 2020-2021 est la dernière du Plan d'Actions Départemental 2018-2021 et nous continuons de **penser à l'après, à l'avenir des associations, à leur ancrage** sur le territoire 35. Mais aussi à la réponse à **vos besoins et attentes, aux réactions à la suite de la crise**, aux soutiens à obtenir, aux actions à mettre en place. Aujourd'hui Il faut tenir compte du contexte général qu'il soit **sanitaire ou économique ...**

2021 sera sans doute encore perturbée et il nous est toujours compliqué à l'heure actuelle de nous projeter et de programmer des actions. Mais il est certain que l'avenir des associations sportives se joue maintenant, et qu'il est nécessaire d'être ensemble pour surmonter ces difficultés. Il ne faut pas s'attendre à reprendre notre « **vie normale d'avant** ». C'est donc bien sûr, sur cette « **vie d'après** » qu'il faut aujourd'hui concentrer nos idées et nos objectifs.

### « Que les idées d'aujourd'hui fassent les succès de demain »

Il est aussi une certitude, et c'est notre ADN depuis des décennies : la pratique régulière d'une activité physique et sportive apparaît comme un besoin essentiel pour les adhérents. Ils viennent chercher dans l'association EPGV le moyen de garder la forme mais aussi **le lien social**.

Restons sur le même enthousiasme, la même recherche : celle de l'ouverture, de la proximité et la pérennisation du Sport-Santé en Ille et Vilaine. Notre objectif à tous, est d'être prêt à relancer nos activités dans les meilleures conditions en élaborant un plan de reprise tenant compte des évolutions du contexte sanitaire.

Nous devons réfléchir à construire le club de demain. Qui de mieux placés que vous pour le construire ? Pour cela, nous avons commencé par la mise en place d'un questionnaire.

## Mise en place d'un questionnaire

Toute l'équipe départementale a contacté durant tout le mois de décembre les dirigeants et les animateurs. L'objectif était de prendre contact avec les clubs et animateurs, afin :

- De connaître la santé des clubs ;
- De recueillir les impressions, les opinions sur la crise sanitaire des dirigeants, sur les finances et sur les offres d'activités des clubs ;
- Mais aussi de connaître la situation morale des animateurs et de leurs perspectives concernant leur emploi et leur vie professionnelle.

### **La participation :**

75 associations sur 93 et 77 animateurs sur 97 ont répondu à ce questionnaire. Avec près de 80%, c'est un taux de réponse exceptionnel.

### **Les finances :**

- La santé des associations est en moyenne estimée à 6,19 /10 et la motivation des dirigeants à 6,81/10.
- La grande majorité des associations pensent pouvoir tenir financièrement jusqu'à la fin de la saison, soit août 2021, et celles qui vont avoir des difficultés pensent tenir entre 6 à 7 mois. Ce qui montre la bonne situation financière de la plupart des associations.
- Côté licences : La perte moyenne estimée est de 28,47% par association sondée.

### **Les cotisations et demandes de remboursement :**

- 73% des associations n'ont pas eu de demande de remboursement de cotisation par leurs adhérents, et pour les autres il y a eu 246 demandes de remboursement en tout.
- Ces demandes ont fait l'objet de 39 remboursements. Ce qui est très peu.
- 77% des associations ont bien compris que ces remboursements pouvaient empêcher d'être éligible à l'aide gouvernementale.

### **Les animateurs :**

- Chez les animateurs durant cette période, 25 animateurs sur 52 ont exprimé le fait qu'ils se sentaient moyennement soutenus par leurs associations.
- Ayant des profils très différents, ils se sont exprimés différemment sur leur motivation (22 rencontraient des difficultés face à la situation d'arrêt des cours)
- Les deux tiers des animateurs sont sereins et pensent que nous allons surmonter la crise.

### **Le gel et les masques :**

- Concernant la reprise des activités : 99% des associations sont prêtes, et ne manquent pas de matériel (gel, masques ...)
- En revanche plus de la moitié des animateurs n'ont pas eu de matériel personnel de protection nécessaire à une reprise sous conditions sanitaires renforcées (masques principalement).
- Nous vous rappelons que c'est une obligation pour l'employeur de protéger son salarié ...

### **Le chômage partiel :**

- Plus de la moitié des animateurs n'ont pas, non plus, été informés sur la prise en charge de leur salaire dans le cadre de la mise en place du chômage partiel.
- La découverte de ce dossier a été compliquée pour tous, ce qui explique peut-être cette absence d'information des dirigeants vers les animateurs.
- La plupart des associations qui sont rentrées dans ce dossier ont demandé une aide du CoDep.

### **Le présent et l'avenir :**

- Concernant la possibilité de reprendre très rapidement les cours, 95% des associations étaient prêtes à repartir une fois que les salles de pratique seraient réouvertes.
- En attendant, 60% des associations proposaient des cours en ligne, et avaient proposé à 85% de leurs adhérents cette possibilité, ou leur avaient proposé d'aller sur le portail [epgv35.fr](http://epgv35.fr) chercher les vidéos en ligne.
- Pour ceux qui n'ont rien mis en place, différentes raisons ont été exprimées (techniques ou volonté).

## Plan d'actions pour les clubs EPGV 35

Un grand merci à tous les Dirigeants et Animateurs d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête.

L'analyse des réponses constitue pour nous la base de construction de nos plans d'actions futurs avec un plan d'aides aux structures de janvier à août 2021, et un second pour la rentrée 2021.

Voici les axes de travail que nous avons choisi de privilégier :

- Accompagner les associations et les acteurs dans cette situation de crise ;
- Diversifier les offres de pratique dans un maximum d'associations ;
- Continuer à impliquer nos animateurs pour mener une réflexion commune sur la restructuration éventuelle de certains cours ;
- Continuer à garder ou renouer le lien avec nos licenciés ;
- Continuer ou organiser une campagne d'information pour rassurer nos licenciés sur les conditions de reprise des cours, et pour toucher un autre public.

### Ne lâchons rien : la reprise sera porteuse d'opportunités !

Nous allons faire face à une augmentation du nombre de personnes fragilisées, avec l'aggravation des maladies chroniques comme l'obésité du fait de la sédentarité occasionnée par la situation sanitaire et le manque d'activité physique. Cela implique pour tous les clubs et animateurs de :

- **Penser à adapter les cours** vers ce public sans oublier les autres et les nouvelles activités.
- **Penser à s'ouvrir**, l'activité en salle nous savons faire, mais pas toujours à l'extérieur.

Le sport, ce sont autant d'activités différentes que de manières de le pratiquer avec les nouveaux programmes : **Courir, Marche Active, Marche Nordique Sport Santé**, et le dernier, le **Bungy-Pump**.

Le Bungy-Pump : une activité qui a du ressort ... avec des bâtons à ressort, très faciles d'utilisation qui permettent à l'animateur d'agrémenter, de façon ludique les séances.

Une formation a été mise en place au mois d'août pour les animateurs qu'ils soient spécialistes des activités en salle ou en extérieur, ainsi qu'une animation territoriale pendant les vacances de la Toussaint pour faire découvrir cette activité. D'autres vont venir prochainement dès que nous pourrons le faire :

- Le Comité Départemental est, **et restera**, toujours présent. Il vous **soutient, vous accompagne, vous aide, vous informe**.
- Il **continuera**, tant que faire se peut, les aides financières au développement (créations de nouvelles activités, publics, nouvelles associations) ;
- Il **sera** sur le terrain avec les animations territoriales (découvertes d'activités pour les dirigeants et les animateurs) ;
- Il **évite** l'isolement du dirigeant et aide au maintien de son engagement bénévole.

Il a aussi **besoin de vous** : pour continuer, pour renouveler et renforcer son équipe. Avec un nouveau mandat qui s'est ouvert en décembre 2020, le Comité Départemental a besoin **de recruter** de nouveaux bénévoles pour renouveler et renforcer son équipe.

Les clubs ont été invités à se prononcer sur **les Prévisions 2021-2022** à l'aide d'un bulletin de vote reçu par courrier postal du 09 février 2021.

*Le dépouillement des votes a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 à la Maison départementale des Sports de Rennes :*

#### **Approuvez-vous les Prévisions pour la saison 2021-2022 ?**

|            |            |
|------------|------------|
| Oui        | : 330 voix |
| Non        | : 0        |
| Abstention | : 5 voix   |

**Les Prévisions 2021-2022 sont adoptées à la majorité de 330 voix**

## Budget 2021-2022

Le budget a été élaboré par la Trésorière, Noëlla Coelho. Pour des raisons de sécurité sanitaire, seuls Georges Grumel et Pascale Honthâas ont participé à l'enregistrement du texte qui a été mis en ligne sur le portail [epgv35.fr](http://epgv35.fr)

Ce **budget**, mis en **Annexe 4**, est calculé sur la base de **10 000 licences**, (9 000 licences adultes et 1 000 licences enfants) et présente un **déficit de 4 195€**.

Nous sommes en ce moment entre 7 000 et 7 200 licences au lieu des 11 700 à 12 000 licences habituelles.

L'objectif de 10 000 licences que nous nous imposons pour la rentrée est ambitieux. Il part du principe que la reprise est possible, mais surtout que nous comptons sur vous pour nous aider à l'atteindre.

Du fait de l'impact Covid-19, le budget des subventions est calculé en baisse si on se compare aux années précédentes, mais en hausse par rapport à l'année actuelle.

Toutes les charges ont été réduites au minimum, et les actions qui étaient déficitaires et non vitales ont été supprimées. En revanche, le budget des actions de développement au profit des clubs est lui, maintenu, avec une augmentation.

Pourquoi cette augmentation de charges, quand nous essayons de les réduire ailleurs ? Tout simplement parce qu'au sortir de cette période difficile, il y aura sûrement des besoins plus importants pour le redressement, pour le développement et pour la reconquête des licenciés.

Il est vital pour nous de récupérer cette dynamique positive pour pouvoir maintenir les services. Nos réserves ne nous permettront pas indéfiniment de rester sur une trajectoire descendante.

Un budget prévisionnel est normalement présenté équilibré. Mais avec cette période de Covid-19 qui dure depuis 1 an, nous constatons une très nette baisse des licences. Il est impossible, en gardant nos services, voire en les augmentant, de présenter raisonnablement un budget équilibré dans cette situation.

Les ressources, principalement les licences, sont primordiales à la survie de vos clubs, du CoDep 35 et de la FFEPGV. Sans vos licences (minimum 10 000), le budget des actions de développement et de soutien aux clubs se verra diminué.

Les clubs ont été invités à se prononcer sur le **Budget 2021-2022** à l'aide d'un bulletin de vote reçu par courrier postal du 09 février 2021.

*Le dépouillement des votes a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 à la Maison départementale des Sports de Rennes :*

**Approuvez-vous le Budget de la saison 2021-2022 ?**

|             |            |
|-------------|------------|
| Oui         | : 322 voix |
| Non         | : 0        |
| Abstention  | : 5 voix   |
| Non exprimé | : 8 voix   |

**Le Budget de la saison 2021-2022 est adopté à la majorité de 322 voix**

## Prolongation des mandats des Elus du CoDep EPGV 35

Cette année, exceptionnellement, nous vous demandons d'accepter une prolongation du mandat des élus. Pourquoi vous faire cette demande ?

Les mandats des élus actuels devaient se terminer au plus tard le 31 décembre 2020, pour repartir après les élections jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette élection aurait dû avoir lieu lors de la première programmation de notre AG en novembre 2020 ... juste au moment où nous n'avions pas le droit de vous réunir !

Nous pensions pouvoir le faire en janvier, lors de la deuxième programmation ... c'était sans compter sur les variants de la Covid-19 qui nous empêchent encore de nous réunir en présentiel.

Organiser des élections de membres en distanciel, par un vote secret je vous rappelle, c'est théoriquement possible ... mais pratiquement très difficile pour nous, surtout financièrement. Cela sous-entend de passer par des sociétés spécialisées, dont les tarifs sont déraisonnables pour des associations de notre taille.

C'est pourquoi nous avons choisi, conformément à ce que nous autorise l'ordonnance du 02 décembre 2020, de prolonger les mandats des élus jusqu'à la prochaine AG en présentiel. Enfin quand je dis « nous avons choisi de prolonger » ! .... Choisi de vous demander l'autorisation de prolonger ces mandats.

Parce que c'est vous qui avez élu ces personnes pour une durée précise, c'est donc vous qui pouvez prolonger ou non leur mandat ... pour celles et ceux qui souhaitaient se représenter évidemment. Quoiqu'il en soit :

- Les mandats restent fixes dans le temps : 2021-2024
- Dans tous les cas, la limite du mandat reste fixée au 31 décembre 2024.

Et pendant cette prolongation, que se passe-t-il ?

- Les volontaires voient leur mandat se prolonger ;
- Il n'y a pas d'élections, donc pas de nouveaux élus ;
- Mais nous avons toujours la possibilité de coopter des personnes pour renforcer le Comité, sachant que les « cooptés » ne peuvent pas voter, mais peuvent apporter des idées et des compétences.

Les clubs ont été invités à se prononcer sur **la prolongation des mandats des Elus du CoDep EPGV 35** à l'aide d'un bulletin de vote reçu par courrier postal du 09 février 2021.

*Le dépouillement des votes a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2021 à la Maison départementale des Sports de Rennes :*

**Approuvez-vous la prolongation du mandat des Elus jusqu'à l'AG de la saison 2020-2021 ?**

|            |            |
|------------|------------|
| Oui        | : 330 voix |
| Non        | : 0        |
| Abstention | : 5 voix   |

**La prolongation du mandat des Elus jusqu'à l'AG de la saison 2020-2021 est adoptée à la majorité de 330 voix**

## Remerciements aux Elus qui partent

Deux de nos membres ont décidé de ne pas renouveler leur mandat à cette Assemblée Générale.

Tous les membres du Comité Directeur et les salariés tiennent à remercier **Andrée Dutertre** élue à l'AG du 7 février 2015 et **Didier Gavard** élu lors de l'AG du 30 janvier 2016, pour leur implication et leur dévouement au sein de notre comité durant ces années.

Ils ne seront plus avec nous sur les prochaines actions. Didier a été responsable de la Commission Communication, Andrée a fait partie de la Commission Gestion Administration et Finances du Comité Départemental.

Merci pour votre travail et votre temps consacrés au CoDep EPGV 35 et surtout pour votre engagement auprès des associations.

Bonne continuation à eux en EPGV !

## Désignation des Délégués aux AG Nationale et Régionale

Nous devons désigner les Délégués aux AG Nationale et Régionale.

Pour ces deux Assemblées Générales, les statuts de notre Fédération nous imposent de faire accepter les représentants du Comité Départemental par notre AG.

Nous vous proposons de déléguer ces fonctions à :

- **Erwan Blanchet**, membre du CoDir, pour l'AG du Comité Régional ;
- **Georges Grumel**, notre président, en titulaire pour l'AG de notre Fédération.

## Gévédit, notre Centrale d'Achat

Claude Rouillé gérant de Gévédit, présent sur toutes nos AG nous offre comme tous les ans une réduction sur vos prochaines commandes.

Gévédit n'est pas épargné par les conséquences économiques. Gévédit c'est aussi notre entreprise. Elle appartient à la Fédération donc, et notre entreprise évolue dans un contexte très difficile et encore jamais rencontré.

Gévédit a été immédiatement impacté par une très forte baisse d'activité dès la mi-mars. Claude a voulu cependant rester à nos côtés et nous faire les mêmes offres, c'est pour cela que, dans votre enveloppe, vous avez un bon de commande avec la réduction « AG » et il participe, comme tous les ans, à notre tombola en nous offrant des bons d'achat.

Gévédit a besoin de vous. Vos actions, vos relais lui permettront de maintenir son activité et de rester à nos côtés.

Concernant la tombola : seules les associations qui enverront leur bulletin de vote pourront participer, et donc éventuellement gagner un bon d'achat lors du tirage qui fera suite au dépouillement des votes.

## Tombola

10 bons d'achat sont offerts par le CoDep EPGV 35 et par Gévédit.

Le tirage de la tombola a été effectué, parmi les seuls clubs qui ont voté, à l'issue du dépouillement des votes qui a eu lieu le 1er mars 2021 à la Maison départementale des Sports de Rennes.

Le tirage au sort a désigné les associations suivantes :

| Bons d'achat           | Associations bénéficiaires          |
|------------------------|-------------------------------------|
| 1 bon d'achat de 50 €  | A035230 – Iffendic                  |
| 1 bon d'achat de 50 €  | A035005 – Saint Malo                |
| 1 bon d'achat de 50 €  | A035153 – Rennes Champs Manceaux    |
| 1 bon d'achat de 50 €  | A035007 – Saint Jacques de la Lande |
| 1 bon d'achat de 50 €  | A035222 – Boisgervilly              |
| 1 bon d'achat de 50 €  | A035204 – Quédillac                 |
| 1 bon d'achat de 50 €  | A035026 – Melesse                   |
| 1 bon d'achat de 50 €  | A035195 – Talensac                  |
| 1 bon d'achat de 100 € | A035022 – Vezin le Coquet           |
| 1 bon d'achat de 100 € | A035079 – Rennes Casi Insa Beaulieu |

# Message du Comité Régional EPGV Bretagne

Le président par intérim, Didier Gavard, annonce l'objectif régional de 13 300 licences pour la saison 2020-2021 et la présentation du plan d'actions pour atteindre cet effectif.

Maryse Blanchard, Elue, et Céline Gibou, Conseillère Technique Régionale, présentent la feuille de route qui permettra d'atteindre l'objectif d'ici la fin du mois d'août 2021 :

1. **Maintenir une activité**, en proposant dans chaque club, des cours encadrés en visio conférence, des séances Sport Santé Chez Soi et des mises à disposition de séances en ligne.
2. **Renforcer les liens entre Comités Régionaux-Comités Départementaux-Animateurs-Dirigeants**, en développant des actions spécifiquement conçues vers ces cibles, comme les animations territoriales et les webinaires. Un rendez-vous hebdomadaire entre le Comité Régional et les Comité Départementaux permet d'assurer une liaison entre ces entités.
3. **Faciliter la gestion des structures** avec la mise en place de formations de proximité sur l'outil AssoConnect dans l'objectif de diversifier les offres de pratiques dans un maximum de club. L'accent est mis sur les activités en extérieur et les formations adéquates.
4. **Faire de l'Organisme de Formation un outil au service des clubs et animateurs bretons** grâce à une offre de formations reconnue de qualité, adaptée au contexte actuel et permettant aux clubs et animateurs d'envisager plus sereinement la rentrée 2021-2022. Les objectifs sont les suivants :
  - S'engager dans une démarche d'obtention de la certification Qualiopi (Février-Août) afin que l'Organisme de Formation puisse continuer à proposer aux animateurs des projets de formations professionnelles et leurs financements.
  - Actualiser le catalogue des formations suite au sondage réalisé par les Comités Départementaux en décembre 2020. Celui-ci sera prochainement accessible sur le site du Comité Régional.
  - Proposer aux structures un Pack Sport Santé. Le but est de consolider l'expertise Sport Santé de notre Fédération grâce à des formations pour les animateurs au module commun aux « Activités Physiques Adaptées » d'ici la fin de la saison.
  - Travailler en partenariat pour favoriser la reprise des activités en facilitant la réalisation de l'alternance des stagiaires. La création d'une association régionale pour constituer un support d'alternance est en cours de réalisation.

Cette feuille de route vise à mettre en place un suivi et une évaluation pour coller au près des attentes des Elus et Salariés des Comités Départementaux et du Comité Régional. La Cellule Territoriale Emplois et Métiers se réunit mensuellement afin de recueillir les besoins lors d'échanges avec les clubs et animateurs.

En conclusion, certains programmes sont à l'arrêt du fait du Covid-19 comme le sport en entreprise, le sport santé des seniors et certains programmes en extérieur.

Pour mener à bien tous ces projets, le Comité Régional termine en lançant un appel à candidature. La formation est un enjeu d'avenir passionnant mêlant tout à la fois, la transmission, les échanges, la convivialité. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Ainsi se termine cette AG inédite dans sa forme et ô combien initiatique dans sa préparation et dans sa mise en œuvre. Comme toutes les épreuves, cette pandémie de la Covid-19, nous a amené à nous dépasser pour offrir à nos clubs et animateurs un moment de partage via le portail [epgv35.fr](http://epgv35.fr) à la hauteur de ce temps fort de la vie associative qu'est l'Assemblée Générale.

**Erwan Blanchet,**  
**Secrétaire Général du CoDep EPGV 35.**



**Georges Grumel,**  
**Président du CoDep EPGV 35.**



# Annexe 1 - Le Rapport Moral du Président Départemental

Mesdames et Messieurs les Dirigeants,

Mesdames et Messieurs les Animateurs

Tout comme vous, je ne pensais pas qu'un jour nous aurions à vivre une année aussi particulière que cette année 2020

Sur tous les domaines, la dégradation de la situation économique et sociale nous a frappé de plein fouet.

Beaucoup de personnes ont perdu leur emploi, leur stage.

La précarité économique des personnes, des commerces et des associations, ainsi que l'isolement, ont alimenté une angoisse réelle.

Mais cette angoisse nous a permis de générer aussi une énergie, l'énergie de la réaction, l'énergie de la solidarité.

Oui, par sécurité sanitaire nos activités ont été arrêtées, mais ... nous avons fait bloc pour que cette activité perdure.

Cette activité, qui, il n'y a pas si longtemps était la « Grande cause nationale » : le Sport-Santé.

Elle a été oubliée quelques mois, mais elle revient en force dans cette interdiction d'activité, de rencontres et d'absence de lien social.

Depuis un an maintenant les rôles de chacun d'entre nous ont dû évoluer. Nous avons dû réinventer un autre mode de fonctionnement.

Vos associations, bien ancrées dans leurs communes respectives, n'ont pas eu le choix dans cette adaptation obligatoire.

Vous avez dû vous adapter par nécessité et en urgence.

La situation nous a imposé de développer des protocoles pour répondre aux mesures sanitaires gouvernementales.

Pour répondre aux attentes des licenciés, et aussi à leurs besoins, il a fallu adapter les pratiques :

- **Vous** adapter pour répondre aux mesures sanitaires, en appliquant des protocoles, des règles sur vos lieux de pratique.
- **Vous** adapter pour satisfaire les besoins et attentes de vos pratiquants, en développant de nouvelles solutions comme la pratique sportive en ligne ...

Votre CoDep n'a pas été en reste. Il a dû lui aussi s'adapter rapidement :

La fermeture de la maison des sports un lundi midi du mois de mars, nous a été annoncé la veille, le dimanche à 12h30

Pendant cette demi-journée du lundi, nous avons dû faire passer nos salariés en télétravail, avec tout ce que cela sous-entend en termes d'adaptation, et d'invention pour nous, tant matérielle qu'humaine.

Transition pas facile ; A l'heure où beaucoup ne pouvaient plus travailler, pour nous, avec nos moyens en diminution, la charge de travail est passée en augmentation.

Je voudrais ici saluer les capacités d'adaptation, et l'implication, dont ont fait preuve les salariés du CoDep dans cette transition, et depuis cette transition aussi car ils n'ont jamais failli à leurs tâches.

C'était là une belle preuve de leur investissement et une preuve de la capacité d'adaptation de notre réseau !

Alors que les entreprises et beaucoup de clubs mettaient leurs salariés au chômage partiel, pourquoi nous sommes nous tant investis dans cette situation ? Tout simplement pour ne pas laisser mourir nos associations.

Parce que pour beaucoup de leurs adhérents elles sont une nécessité à la vie sociale.

Parce que notre organisation fédérale repose sur le socle associatif, et que tous, individus et associations nous adhérons à une association, chacun à notre niveau. Adhérer à une association ... « Adhérer » et « Association » : Deux mots qui doivent en dire long sur tout ce qu'ils impliquent.

- Association : dans son article 1<sup>er</sup> la Loi de 1901 nous dit « *L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.* » C'est donc l'action de se mettre **ensemble** pour mener à bien un **projet commun**
- Le deuxième mot : Adhérer :
  - Dans son premier sens, il signifie « *coller à, tenir fortement* »
  - Dans son deuxième sens c'est « *Approuver une idée, une opinion* »
  - Et enfin dans son troisième sens c'est « *S'inscrire à une organisation, en devenir membre* »

Cette locution, « Adhérer à une association », dans notre milieu, ne peut se comprendre que d'une seule manière : *Accepter les idées et les valeurs de l'association.*

Accepter de les mettre en œuvre **ensemble** et de **les respecter**, que l'on soit une personne qui adhère à une association, ou une association qui adhère à une fédération.

Cette « acceptation » implique deux notions :

Le « *Faire Ensemble* » et la « *Solidarité* », et donc la notion d'équipe, celle qui permet de faire ensemble ce que l'on ne pourrait pas faire tout seul.

Nous avons depuis trop longtemps fait une différence entre ceux qui dirigent et ceux qui pratiquent.

Cette différence d'appréciation a dérivé :

- D'une part vers un isolement des dirigeants,
- Et d'autre part vers des obligations pour les uns, et des soi-disant droits pour les autres : *Vous devez me fournir les séances auxquelles j'ai droit puisque j'ai payé !*

La belle affaire ! Ce n'est pas comme ça que le monde associatif a été conçu ... à l'origine !

On ne vend pas une activité à certains. On fait en sorte, ensemble, de prendre en charge administrativement, techniquement et financièrement la mise en place de ces activités, et si possible de manière pérenne.

Dans cette turbulence où on nous interdit de pratiquer, il apparaît aux yeux de certains, individus comme associations, que, puisque les activités se sont arrêtées tout s'est arrêté.

Et il leur paraît logique, dans leur raisonnement individualiste, de retirer leur participation à la cause commune.

Par ces temps où il nous semble que l'individualisme soit en train de prendre le dessus, je pense qu'il est nécessaire de reposer les piliers de notre organisation, et de rappeler comme le disait Peter Drucker, que « *La raison d'être d'une organisation est de permettre à des gens ordinaires de faire des choses extraordinaires* ».

Nous sommes capables, **ensemble**, de faire de grandes choses, si nous avons un cap, et si nous en avons la volonté.

La pandémie nous a obligé à nous adapter à une situation nouvelle.

L'individualisme nous impose de rappeler nos valeurs.

Maintenant il nous faut regarder vers l'avenir

Depuis 2-3 ans je vous parle du « *Club de demain* » qu'il nous faut mettre en place parce que notre société évolue.

Je suis aussi surpris que vous, mais ... nous sommes « demain »

A cause, ou grâce à la pandémie, nous vivons un moment de grande turbulence.

Une turbulence qui nous impose de nous adapter. Et je crois que le moment est venu d'en profiter pour mettre en place un nouveau schéma.

Il faut changer notre raisonnement sur l'association.

Nous avons commencé cette évolution avec les activités. Elles se sont « modernisées » en passant une partie en ligne. Mais il ne faut pas se limiter à ça.

Pour le présentiel, il faut se pencher sur la réduction des contraintes. Contraintes de lieu, contraintes d'horaires ... Sortir ! ... Faire nos activités de salle ... à l'extérieur !

Réduire les contraintes c'est avant tout répondre aux attentes des pratiquants.

Notre gestion aussi doit évoluer. Nos dirigeants doivent pouvoir, et savoir mettre en place le partage et la délégation.

Sortons de cet isolement du « pouvoir »

Nos animateurs ont leur mot à dire sur la partie technique, sur l'approche des pratiquants. Intégrons-les à nos réflexions, à nos décisions.

Les adhérents doivent être vu autrement que comme de simples consommateurs. Ils doivent adhérer au fonctionnement de **leur** association. Le simple consommateur ne s'implique pas dans le fonctionnement

Obtenir l'adhésion des pratiquants pour les faire évoluer de consommateur vers « consom'acteur », cela passe par leur implication dans les choix et dans la prise de décision, mais pas seulement lors des AG

Le modèle associatif doit évoluer sur toutes ses facettes, administrative technique et humaine. Ce qui était vrai hier, n'est plus vrai aujourd'hui.

« *Le plus grand danger, dans les moments de turbulence, ce n'est pas la turbulence ; c'est d'agir avec la logique d'hier* » : Ça aussi c'est de Peter Drucker !

Evoluer vers une nouvelle logique, avec les idées de demain suppose soit une très grande plasticité de l'esprit, soit le renforcement des équipes avec des visions nouvelles, ou tout au moins non-formatées.

Vous vous rappelez ? ... ces personnes ordinaires qui ensemble font des choses extraordinaires.

Ce renforcement des équipes, votre CoDep n'y échappe pas.

Mais lui, a en plus un rôle moteur : Comment pourra-t-il aider les associations s'il continue avec les idées d'hier ?

Personnellement j'entame, un peu contraint par la situation, un quatrième mandat qui devrait se terminer en 2024 ... si vous le décidez !

Vous connaissez mon avis sur « *le mandat de trop* » qu'il ne faut pas faire.

Ce « *mandat de trop* » qui arrive quand la situation a évolué, mais pas nos idées, qui sont restées d'hier.

Il arrive quand l'adéquation entre votre vision de l'avenir et la réalité de la situation n'est plus là.

Ce mandat de trop arrive aussi par lassitude, à force de ne voir personne venir aider et tendre la main.

Il est temps pour vous de penser à la relève du CoDep.

Je ne souhaite pas aller au-delà de ce mandat qui se terminerait en 2024, et passer la main avant sa fin serait une bonne chose.

Il reste donc 2 saisons pour former la relève de votre CoDep. C'est un minimum pour être autonome dans le continuum fonctionnel du CoDep.

Il n'y aura pas d'élections à cette AG, mais rien ne nous empêche de coopter de nouvelles personnes. Elles amèneront de nouvelles idées et de nouvelles compétences.

J'ai conscience que la barre peut vous sembler haute, mais tout se négocie ... Transmettre toutes les casquettes n'est pas une obligation.

Transmettre l'administratif et garder le technique, l'informatique ? pourquoi pas si cela peut vous aider à franchir le pas.

En fait, et là j'en reviens à mes premiers amours, Saint-Exupéry a écrit « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible.* »

Alors rendons possible cet avenir, et mettons-le en route, ensemble, pour une EPGV 35 plus forte.

Je vous remercie

## Annexe 2 -

## Bilan au 31 aout 2020

| ACTIF                        |                |         | PASSIF                               |                |         |
|------------------------------|----------------|---------|--------------------------------------|----------------|---------|
| LIBELLE                      | N              | N-1     | LIBELLE                              | N              | N-1     |
| <b>Actif immobilisé</b>      |                |         | Capitaux propres                     |                |         |
| Immo. corporelles nettes     | 0              | 0       | Réserves antérieures                 | 173 517        | 169 195 |
| Immo. financières            | 1 480          | 2 230   | Résultat de l'exercice               | 2024           | 4 321   |
| <b>Total Immo</b>            | <b>1480</b>    | 2 230   | <b>Total des capitaux</b>            | <b>175 541</b> | 173 516 |
| <b>Actif circulant</b>       |                |         | Provisions                           | 15 394         | 14 955  |
| Avances versées              |                | 0       | Dettes fournisseurs et autres dettes | 7 965          | 5 658   |
| Créances diverses            | 1 857          | 1 940   |                                      |                |         |
| Trésorerie                   | 202 734        | 194 733 |                                      |                |         |
| <b>Total actif circulant</b> | <b>204 590</b> | 196 673 |                                      |                |         |
| Charges constatées d'avance  | 590            | 606     | Produits constatés d'avance          | 7 762          | 5 380   |
| Produits à recevoir          |                | 0       |                                      |                |         |
|                              |                |         |                                      |                |         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>         | <b>206 661</b> | 199 509 | <b>TOTAL GENERAL</b>                 | <b>206 661</b> | 199 509 |

## Compte de résultat simplifié au 31 aout 2020

| DEPENSES                       |                |         | RECETTES                  |                |         |
|--------------------------------|----------------|---------|---------------------------|----------------|---------|
| Libellé                        | N              | N-1     | Libellé                   | N              | N-1     |
| Achats de marchandises         | 4 967          | 2 126   | Prestations               | 7 230          | 8 795   |
| Licences et part régionale     | 233 743        | 229 019 | Subventions               | 48 975         | 42 108  |
| Charges externes et autres     | 27 168         | 27 447  | Licences                  | 297 695        | 289 845 |
| Salaires et charges sociales   | 78 724         | 75 342  | Autres produits           | 935            | 893     |
| Amortissements                 |                | 1 008   | Produits exceptionnels    | 6              | 6 071   |
| Provisions retraite et charges | 8 216          | 8 444   |                           |                |         |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>      | <b>352 818</b> | 343 386 | <b>TOTAL DES RECETTES</b> | <b>354 841</b> | 347 712 |
| Bénéfice ou perte              | 2 024          | 4 321   |                           |                |         |
| <b>TOTAL GENERAL</b>           | <b>354 841</b> | 347 712 | <b>TOTAL GENERAL</b>      | <b>354 841</b> | 347 712 |

## Annexe 3 -

## Résultat analytique 2019-2020

| Compte analytique                           | Intitulé du compte                   | Réalisé N-1       | Prévu          | Réalisé N         |
|---|--------------------------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| <b>Volet 1: Organisation du siège</b>       |                                      |                   |                |                   |
| 1AG1  | AG départementale                    | -4 893,65         | -5 000         | -6 255,60         |
| 1AG2  | Autres AG                            | -437,06           | -1 000         | -397,86           |
| 1COM  | Commissions, Groupes de travail      | -52,86            |                | 0                 |
| 1FONC                                       | Fonctionnement                       | -43 151,78        | -41 900        | -43 443,08        |
| 1LIC  | Licences                             | 60 598,66         | 63 200         | 60 804,43         |
| 1SUB  | Subventions                          | 42 107,95         | 43 100         | 48 975,22         |
| <b>Totaux du Volet 1 :</b>                  |                                      | <b>54 171,23</b>  | <b>58 400</b>  | <b>65 938,71</b>  |
| <b>Volet 2: Animation territoriale</b>      |                                      |                   |                |                   |
| 2A1   | Accompagnement des clubs             | -23 068,30        | 26 000         | -26 622,49        |
| 2A2   | Développement des pratiques          | -14 496,73        | 13 000         | -17 373,67        |
| 2A3   | Ateliers équilibre                   | 762,59            | -1 500         | 0                 |
| 2A4   | Action pénitentiaire                 | -2 144,02         | -2 000         | -2 399,13         |
| 2A41  | CPF Projet santé                     | 773,56            | -1 150         | 1 223,92          |
| 2A5   | Gym Après Cancer                     | -775,55           | -3 000         | -1 502,24         |
| 2COM1                                       | Actions de communication             |                   |                |                   |
| 2AT   | Animations Territoriales             |                   |                | -1 003,03         |
| 2FA   | Formations des animateurs            | -4 676,31         | -7 000         | -4 575,47         |
| 2FD   | Formations des dirigeants            | -5 048,32         | -3 000         | -4 556,75         |
| 2FS   | Formations des salariés              | 0                 | -1 500         | 0                 |
| 2FE   | Formations des élus                  | -329,85           | -250           | -75,00            |
| <b>Totaux du Volet 2 :</b>                  |                                      | <b>-49 002,93</b> | <b>-58 400</b> | <b>-56 519,92</b> |
| <b>Volet 3: Environnement et Innovation</b> |                                      |                   |                |                   |
| 3A1   | GV Athlon                            | -1060,14          | 0              | -1 635,58         |
| 3A2   | Pilâtes                              | 551,82            | 0              | 0                 |
| 3MAN  | Manifestations externes              | -338,49           | 0              | 507,08            |
| 3MIS  | Missions externes (élus et salariés) |                   |                |                   |
| <b>Totaux du Volet 3 :</b>                  |                                      | <b>-1 950,45</b>  | <b>0</b>       | <b>-1 139,60</b>  |
| <b>RESULTAT NET</b>                         |                                      | <b>4321,49</b>    | <b>0</b>       | <b>2 023,59</b>   |

## Annexe 4 –

## Budget prévisionnel 2021-2022

| Compte analytique                            | Intitulé du compte                   | Prévu          |
|--|--------------------------------------|----------------|
| <b>Volet 1 : Organisation du siège</b>       |                                      |                |
| <b>1AG1</b>                                  | AG départementale                    | -1 600         |
| <b>1AG2</b>                                  | Autres AG                            | -250           |
| <b>1COM</b>                                  | Commissions, Groupes de travail      | 0              |
| <b>1FONC</b>                                 | Fonctionnement                       | -45 385        |
| <b>1LIC</b>                                  | Licences                             | 55 515         |
| <b>1SUB</b>                                  | Subventions                          | 38 240         |
|  | <b>Totaux du Volet 1:</b>            | <b>46 520</b>  |
| <b>Volet 2 : Animation territoriale</b>      |                                      |                |
| <b>2A1</b>                                   | Accompagnement des clubs             | -35 285        |
| <b>2A2</b>                                   | Développement des pratiques          | -13 280        |
| <b>2A3</b>                                   | Ateliers équilibre                   | -900           |
| <b>2A4</b>                                   | Action pénitentiaire                 | 0              |
| <b>2A41</b>                                  | CFP Projet santé                     | 0              |
| <b>2A5</b>                                   | Gym Après Cancer                     | 0              |
| <b>2AT</b>                                   | Animations Territoriales             | -2 250         |
| <b>2FS</b>                                   | Formations des salariés              | 0              |
| <b>2FE</b>                                   | Formations des élus                  | 0              |
|  | <b>Totaux du Volet 2:</b>            | <b>-50 715</b> |
| <b>Volet 3 : Environnement et Innovation</b> |                                      |                |
| <b>3A1</b>                                   | GV' Athlon                           | 0              |
| <b>3MAN</b>                                  | Manifestations externes              | 0              |
| <b>3MIS</b>                                  | Missions externes (élus et salariés) | 0              |
|  | <b>Totaux du Volet 3:</b>            | <b>0</b>       |
|  | <b>RESULTAT NET</b>                  | <b>-4 195</b>  |

## Nos partenaires

